

#### 4. Conclusion

Après avoir réalisé le tour des 9 communes et discuter avec l'ensemble des personnes en charge des déchets sauvage dans chacune de ces communes, il s'avère que la plupart du temps les dépôts sont effectués à l'extérieur des centres villes en bordure de champs ou de forêt. Plusieurs solutions sont possibles.

- Pour les dépôts dans les chemins non carrossable : Mise en place de barrières forestières pour empêcher les accès aux chemins. Les barrières devront être placées au plus près de la chaussée afin que la zone se trouvant devant la barrière ne devienne pas un lieu de dépôt. Ce système a 2 inconvénients principaux. Le 1<sup>er</sup> étant que ces chemins sont souvent utilisés par les agriculteurs qui ne referment jamais les barrières. Le 2<sup>nd</sup> étant que ces barrières en bois ou en métal sont également souvent dégradées et/ou volées.
- Pour les dépôts le long des champs ou des lisières de forêt, mise en place de merlon empêchant l'arrêt des véhicules. Inconvénient : les camions arrivent à décharger par-dessus le merlon.
- Mise en place de caméra de vidéosurveillance (autonome pour les lieux isolés ou leurre). La vidéosurveillance peut avoir un effet dissuasif (leurre) ou permettre d'identifier un véhicule en cas de dépôts. Inconvénients : dans le cas d'un leurre il sera impossible d'identifier après un dépôt, dans le cas d'une caméra, si le dépôt met du temps à être signalé il peut être compliqué de retrouver le passage d'un véhicule devant celle-ci. Un autre inconvénient étant le coût de mise en place des caméras.
- Afin de limiter la quantité de dépôts sauvages à un endroit, il est également important que les déchets soient évacués rapidement, car un dépôt attire souvent d'autres.